

Subventions associatives

Commune de Lys-Saint-Georges

Gestion, Économie et Emploi

Usages potentiels

Ce jeu de données présente l'ensemble des décisions de subvention des associations décidées au cours des conseils municipaux de la ville de Lys-Saint-Georges.

Ce document permet d'avoir une vision claire sur les subventions attribuées entre 2017 et 2022 aux différentes associations de la commune.

Encore une fois, ce jeu de données permet d'avoir une transparence accrue de la vie publique au sein de la commune, et permet de renforcer la confiance entre les citoyens et la municipalité de Lys-Saint-Georges.

Une publication sur Data.gouv permettra à la commune de mettre un premier pied dans le monde de l'OpenData.

FICHE JEU DE DONNÉES

Inspiré de : "Datasheets for datasets" - arXiv:1803.09010

Raisons de la production de ces données

Ces données sont produites lors des conseils municipaux de Lys-Saint-Georges, au cours desquels les budgets de subvention sont votés. Elles permettent de déterminer combien les associations perçoivent en subventions, ce qui influe sur leur budget annuel.

Contenu des données

Ce fichier comporte le nom de la commune, le SIRET de la commune, la date de rédaction du document, sa référence, le nom de l'association bénéficiaire, le montant de la subvention, sa nature, la condition de versement, la période de versement, la notification de l'Union Européenne et le pourcentage perçu.

Processus de collecte

La donnée est collectée par les conseillers municipaux, de façon annuelle, lors de la réunion du conseil municipal relative à l'attribution des subventions.

Fréquence de mise à jour

Le jeu de données est mis à jour de façon annuelle.

Licence

Licence ouverte (2.0)

Mots clés

Subvention, association, vie associative, budget.

Attributions

Ce jeu de données a été produit de manière unique par le conseil municipal de la commune de Lys-Saint-Georges.

Considérations légales et éthiques

Les noms de certains votants, membres du conseil municipal et d'une association demandeuse sont parfois explicités (et sont aussi disponibles dans les comptes rendus du conseil municipal disponibles sur le site internet de la commune).